



Professionnel_Déplacement d'un expert hors litige

Par **Jo98**, le **23/06/2023** à **15:10**

Bonjour,

Je suis un professionnel dans le BTP et suite à un souci d'infiltration d'eau chez un particulier après la pose de mes menuiseries, j'ai ouvert un litige auprès de mon assurance et un expert a été mandaté sur place en présence des deux parties.

J'ai donc choisi de refaire l'ensemble des menuiseries à mes frais car l'expert m'a fait comprendre que comme il y avait un souci de seuil et d'assise dès le départ je n'aurais pas du accepter de poser mes menuiseries et que très probablement l'assurance ne marcherait pas.

Aujourd'hui le travail est bien réalisé et les nouvelles menuiseries sont posées mais le client me contacte à nouveau pour me dire qu'il y aurait à nouveau des infiltrations sur une porte-fenêtre. Il me dit cela alors qu'il n'est pas présent sur place (c'est une location estivale) et juste avec une photo qu'il aurait reçu, et que je lui demande aussitôt.

Il est vrai que sur la photo de l'eau est rentrée MAIS il est tout à fait possible (même très probable) que ce soit dû à un oubli des locataires ou à une mauvaise fermeture de la porte-fenêtre. Surtout que c'est la seule touchée et bizarrement la moins exposée... De plus et en présence du client nous avons fait le test du tuyau en aspersion, longuement, et sur l'ensemble des menuiseries et pas une seule fois de l'eau n'est rentrée.

J'avais aussi changé une vitre lors de la pose des nouvelles menuiserie (toujours en présence du client) car elle s'était fissurée pendant le transport et aujourd'hui le client me parle à nouveau d'une vitre qui se serait fissurée encore plus et qui serait celle que je devais changer (et que je n'aurais donc pas changé)... BREF n'importe quoi.

Le problème ici est que le client remet à plus tard depuis presque six mois le règlement du solde d'une autre facture. D'abord la raison était qu'il attendait que je pose les nouvelles menuiseries (alors que c'est lui qui m'a donné une date tardive) et à présent en invoquant cette nouvelle "infiltration".

Egalement il a recontacté l'expert (c'est ce dernier qui m'a prévenu) qui était venu la première fois et ils ont convenu d'une rendez vous sur place dans 2 mois. Est que je vais devoir payer à nouveau quelque chose à ce niveau (franchise assurance ou déplacements, etc) ? Puisque je n'ai ouvert aucun litige au près de mon assurance cette fois car pour moi le client devrait voir ici avec son assurance personnelle pour les dégâts...

Et quid d'autres dégradations entre temps puisque c'est loué tout l'été à diverses personnes.

Que me conseillez vous de faire dans cette situation ?

Je vous en remercie par avance !